



2024.07.55

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant réglementation ou interdiction de la circulation Rue de la Provende, Rue des Tilleuls, Rue de la Gare, Place des anciens combattants, Place de l'église, Rue de la Conche, Rue Langlois, Mercredi 14 août 2024 à partir de 20 heures à l'occasion du passage du Corso et de la retraite aux flambeaux.**

Le Maire de la commune de NOIRÉTABLE,  
VU ensemble,

Le code des Collectivités territoriales et notamment les articles L.22136.1, L.2213,2,

Le code Pénal, notamment l'article R46, alinéa 15.

VU L'avis favorable de Monsieur le Préfet, en date du 24 juillet 2024

VU la demande du Comité des Fêtes d'organiser le circuit de la retraite aux flambeaux précédée des chars illuminés :

DÉPART : du plan d'eau de la Roche en passant par :

- Rue du plan d'eau,
- Rue de la Provende,
- Rue des Tilleuls,
- Rue de la Gare,
- Place des Anciens combattants,
- Place de l'église,
- Rue de la conche,
- Rue Langlois et RETOUR jusqu'au local de la Barotie (Rue de la Conche, Rue de la Gare)

### ARRÊTÉ

**Article 1** : La circulation de tout véhicule sera temporairement réglementée Rue du Plan d'eau, Rue de la Provende, Rue des Tilleuls, Rue de la Gare, Place des Anciens combattants, Place de l'église, Rue de la conche et Rue de Langlois pendant le passage des chars illuminés et de la retraite aux flambeaux le Mercredi 14 août 2024.

**Article 2** : La traversée de la RD 1089 entre la rue de la gare et la Place de l'Eglise se fera à deux reprises avec une coupure de la circulation pour une durée de 5 minutes chacune.

**Article 3** : La mise en place d'une protection et d'une signification conformément au «Guide technique de l'exploitation sous chantier» sera assurée par la commune- Téléphone 0684198203.



**Article 4** : La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
- LFA voirie-eclairage@loireforez.fr
- La Région infotransports42@auvergnerhonalpes.fr
- M. le Président du Comité des Fêtes de NOIRÉTABLE ;

Noirétable le 22 juillet 2024

Le Maire

Julien DEGOUT

